



Licenciement pour cause médicale

Par **tomdu42_old**, le **21/11/2007** à **17:14**

Etant délégué du personnel je suis sollicité par un de mes collègues en litige actuellement avec le DRH de mon entreprise. Après une visite à la médecine du travail, mon collègue ayant quelques douleurs au dos le signale. Le médecin signale sur son compte rendu que mon collègue ne peut pas porter de chose lourde, ce qui a priori ne pose aucun problème car il est quand même apte. Le DRH sachant cela le licencie ne voulant pas prendre de risque. En a-t-il le droit?